

calculée que doit dépendre la solidité de l'assurance.

Pour calculer la prime, trois éléments sont indispensables : 1o le coût actuel de l'assurance ; 2o la réserve ; 3o les frais d'administration.

1o. Le coût actuel de l'assurance est calculé d'après la statistique des décès compilés par les statisticiens, d'abord, et plus particulièrement par les actuaires des grandes compagnies qui ont déjà vu passer plusieurs générations.

La statistique biologique nous apprend que, dans l'état actuel de l'humanité ; il meurt, en moyenne, chaque année tant d'individus de tel âge par mille. Le coût actuel de l'assurance est donc la somme nécessaire pour payer le montant des polices de cette proportion moyenne par mille assurés, d'un âge donné. Supposons que, sur 1000 personnes âgées de 30 ans, il en meure 15 par année ; le coût actuel serait par conséquent, pour 1000 assurés à \$1,000 chacun de \$15,000, ce qui, partagé entre les 1000 assurés, donne un premier élément de \$15, par assuré, comme base de la prime. Mais ce chiffre, qui est donné par la statistique générale où l'on comprend les individus malades et débiles et ceux dont les occupations sont très dangereuses, est, dans la pratique de l'Assurance, considérablement réduit par la sélection des risques résultant de l'examen médical, et de l'étude des autres circonstances, telles que la longévité des ascendants, et des collatéraux, l'occupation, le climat etc. Cette sélection élimine, d'après les "tables d'expérience" des compagnies, une proportion très considérable des décès.

2o La réserve est la somme qu'il faut ajouter à ce premier élément de la prime pour couvrir l'augmentation de la mortalité au fur et à mesure de l'augmentation de l'âge de l'assuré. Pour calculer ce dernier élément, il existe des tables de longévité qui donnent la durée probable de la vie d'un individu, actuellement en santé, à un âge donné. Voici une formule qui peut être adoptée pour un calcul de ce genre, et qui cotoie de près les résultats obtenus par les actuaires ; c'est la formule qui sert de base à ce qu'on appelle les "tables de Northampton." C'est de soustraire l'âge du nombre 86 et de prendre la moitié du reste. Ainsi, un homme de 40 ans vivrait en moyenne, encore 23 ans ; soustrayez 40 de 86, il reste 46, dont la moitié est 23. Cette formule, cependant n'est pas applicable aux

enfants en bas âge dont les probabilités de longévité sont beaucoup moindres. A la naissance on calcule la durée probable de la vie, de 25 ans et à un an, de 32 ans.

Voilà les principaux éléments, les facteurs constants, pour ainsi dire, de la prime et sur lesquels toutes les compagnies à prime fixe s'accordent à très peu de chose près.

Le troisième élément, celui des frais et dépenses d'administration est plus élastique, il comprend, outre l'administration en général, le compte des commissions payées aux agents, commissions qui, en certains cas, sont très considérables et absorbent, avec les frais d'examen et autres, la majeure partie du produit de la première prime. Quelques compagnies conservent à leurs agents une commission sur toutes les primes subséquentes jusqu'à l'échéance de la police, mais ces compagnies donnent moins pour la première prime.

Ayant calculé quelle somme lui sera nécessaire pour payer les pertes de l'année ; quelle somme il lui faudra, en plus pour couvrir l'augmentation de la mortalité au fur et à mesure que l'âge de l'assuré augmentera, et quelle somme il lui faudra pour ses frais d'administration, la compagnie arrive à un chiffre assez précis pour être assurée d'être en mesure de payer sa police à l'échéance, à moins d'accidents impossibles à prévoir, et en dehors de toute probabilité.

La concurrence a forcé nombre d'assurances à chercher le moyen d'assurer au meilleur marché possible. Elles s'y prennent de deux manières : en diminuant la prime ou en distribuant aux assurés une certaine proportion des bénéfices. De là, les divers genres, ou "plans" d'assurance, comme "l'assurance à terme renouvelable" dans lequel on ne calcule la réserve que pour un terme moindre que celui de la durée probable de la vie à l'âge de l'assuré : cinq, dix, quinze ans ; la prime devant être calculée sur la nouvelle base de l'âge atteint par l'assuré, au bout du terme, si la police n'est pas échue.

Il y a aussi l'assurance de dotation, qui, à l'assurance proprement dite, ajoute un placement calculé de manière à permettre, au moyen du placement de la réserve (considérablement augmentée) à intérêt composé, de rembourser à l'assuré le montant de sa police en dix, quinze, vingt ou trente ans.

Les polices tontines, demi-tontines, etc., sont à peu près dans le même genre que l'assurance de dotation.

La tontine était autrefois pratiquée tout autrement et était un véritable jeu de hasard dont la longévité de l'assuré était le sujet. L'assuré s'engageait à payer tant par année pendant tant d'années et à l'expiration du terme, s'il était vivant, la compagnie lui payait une somme équivalant à vingt ou vingt-cinq fois les sommes versées ; s'il décédait auparavant, ses paiements restaient acquis à la compagnie sans aucune compensation.

Dans l'assurance actuelle, la tontine ne s'applique plus qu'aux gains ou bénéfices résultant de l'emploi des réserves ; les assurés sont rangés par classes ; les bénéfices de chaque classe sont accumulés pendant la durée de la tontine ; les assurés qui décèdent avant l'expiration du terme ne reçoivent que le montant net de leur police, et l'accumulation des bénéfices est partagée à l'expiration du terme entre les assurés survivants.

D'après ce qui précède, on voit que les assurances à répartition ne peuvent offrir les mêmes garanties que les compagnies à prime fixe car elles ne tiennent compte que du premier et du dernier élément de la prime et négligent à peu près complètement la réserve. La même observation s'applique aux assurances des sociétés de bienfaisance ou de secours mutuel.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

GRÈVE DE CONSOMMATEURS.

Un confrère de Paris qui trouve les combines peu de son goût, propose de les combattre par un nouveau genre de grève, la grève des consommateurs :

Quand le prix d'un produit baisse les patrons se syndiquent pour enrayer la production et soutenir les cours : témoins ces métallurgistes de l'Est qui, il y a quelques années, s'associaient dans le seul but d'acheter des hauts-fourneaux et d'éteindre leurs feux ; témoin encore la vaste et malheureuse spéculation sur les cuivres, dont l'échec a failli bouleverser notre marché financier. Quand, par ailleurs, le salaire fléchit, ce sont les ouvriers qui se mettent en grève, procédé indirect mais assez efficace, en somme, pour épuiser les stocks et amener une reprise des affaires. Seul, dans ce conflit incessant d'intérêts, dont il solde finalement le compte profits et pertes, le consommateur reste impassible : il paye, il paye toujours, et l'idée ne lui vient que rarement